

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL****Séance du 2 juillet 2020**

Date de convocation
26/06/2020
Date d'affichage
26/06/2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard d'Arros, le Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Présents : MMES BERRETTE, BONVOUS, COUMES, HEIJDENRIJK, JOANICOT, RABANEL et MM d'ARROS, BERGERON, CAUQUIL, GARCIA, HARDY, MIDOT, PALDUPLIN, TOURNE-PORTETENY

Absents ou excusés : M. DUBOURG

Procuration :

M. MIDOT a été nommé secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur MIDOT est nommé secrétaire de séance.

Signature du compte-rendu du 15 juin 2020**1 – TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'imposition pour l'exercice 2020.

Il indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des taxes directes locales, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. En effet, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés. Une taxe départementale viendra remplacer cette taxe d'habitation.

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2020 des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du projet de budget communal à hauteur de 67 130,00 euros ce qui implique de conserver des taux constants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2020 :

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le code général des Collectivités Territoriales en notamment les articles L2121-29, L2312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant augmentation de la fiscalité directe locale et précisant les taux plafonds communaux des quatre taxes directes locales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1636B ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des trois taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2020 ;
 Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;
 Considérant que le projet de budget communal relatif à l'exercice 2020 nécessite un produit fiscal de 67 130,00 euros,

MAINTIEN et FIXE les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2020, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	9,18%	-
Taxe foncière – propriétés bâties	7,65%	7,65%
Taxe foncière – propriétés non bâties	38,36%	38,36%

2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITE (205)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE D ARROS-NAY COLL 205

Séance du 02 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux Juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard d'ARROS Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Gérard d'ARROS, Lionel BERGERON, Joëlle BERRETTE, Raphaëlle BONVOUS, Jean-Pierre CAUQUIL, Sandrine COUMES, , Laurent GARCIA, Yann HARDY, Pétra HEIJDENRIJK, alexandrine JOANICOT, Patrick MIDOT, Alix PALDUPLIN, Nathalie RABANEL, Francis TOURNE-PORTETENY

Procurator(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
26 juin 2020

Etai(en)t excusé(s) :

Alain DUBOURG

Date d'affichage
26 juin 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

03 juillet 2020

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Patrick MIDOT

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

et publication du

03 juillet 2020

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 223 571,00

Recettes : 223 571,00

Fonctionnement

Dépenses : 592 956,31

Recettes : 592 956,31

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 223 571,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 223 571,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 592 956,31 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 592 956,31 (dont 0,00 de RAR)

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES LOCAUX COMMERCIAUX (207)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOCAUX COMMERCIAUX COLL 207**

Séance du 02 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux Juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard d'ARROS le Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Gérard d'ARROS, Lionel BERGERON, Joëlle BERRETTE, Raphaëlle BONVOUS, Jean-Pierre CAUQUIL, Sandrine COUMES, Laurent GARCIA, Yann HARDY, Pétra HEIJDENRIJK, alexandrine JOANICOT, Patrick MIDOT, Aïx PALDUPLIN, Nathalie RABANEL, Francis TOURNE-PORTETENY

Procurator(s) :

Date de la convocation
26 juin 2020

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
26 juin 2020

Etai(en)t excusé(s) :

Alain DUBOURG

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Patrick MIDOT en Préfecture le

03 juillet 2020

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

et publication du

03 juillet 2020

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 13 000,00

Recettes : 13 000,00

Fonctionnement

Dépenses : 61 700,00

Recettes : 61 700,00

Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	13 000,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	13 000,00 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	61 700,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	61 700,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU PHOTOVOLTAÏQUES (209)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE PHOTOVOLTAÏQUE COLL 209**

Séance du 02 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard d'ARROS le Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Gérard d'ARROS, Lionel BERGERON, Joëlle BERRETTE, Raphaëlle BONVOUS, Jean-Pierre CAUQUIL, Sandrine COUMES, Laurent GARCIA, Yann HARDY, Pétra HEIJDENRIJK, alexandrine JOANICOT, Patrick MIDOT, Alix PALDUPLIN, Nathalie RABANEL, Francis TOURNE-PORTETENY

Procurator(s) :**Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
26 juin 2020

Étai(en)t excusé(s) :

Alain DUBOURG,

Date d'affichage
26 juin 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 juillet 2020 A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Patrick MIDOT

03 juillet 2020

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

et publication du 03 juillet 2020

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 49 200,00

Recettes : 49 200,00

Fonctionnement

Dépenses : 111 700,00

Recettes : 111 700,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	49 200,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	49 200,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	111 700,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	111 700,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Séance levée à 22H15

Le Maire,
Gérard d'ARROS

